RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A&C SECURITE ELECTRONIC
Société À Responsabilité Limitée au capital de 15 000 €
Siège social : 43, rue Joliot Curie
69780 MIONS
481 686 293 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le six mars, à seize heures,

……

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- …….,
- …….,
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Jean-Nicolas ENGELBACH de ses fonctions de gérant de la société A&C Sécurité Electronic à effet du 06 mars 2025,
- Nomination en remplacement de Monsieur Abel CHABRIAND en qualité de gérant à compter du 06 mars 2025.

……

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de **Jean-Nicolas ENGELBACH** de ses fonctions de gérant de la société A&C Sécurité Electronic, notifiée à chacun des associés le 06 mars 2025 et à effet du même jour.

L'assemblée générale lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion jusqu'à ce jour.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*.**

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de procéder au remplacement de Monsieur Jean-Nicolas ENGELBACH en nommant en qualité de gérant à compter du 06 mars 2025, pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Abel, Marcus CHABRIAND**
 Né le [redacted] à [redacted]
 De nationalité [redacted]
 Demeurant ensemble au [redacted]

Il est précisé que, jusqu'à décision contraire, **Monsieur Abel CHABRIAND** ne sera pas rémunéré pour cette fonction.

Monsieur Abel CHABRIAND, présent à l'assemblée, déclare accepter cette fonction et n'avoir aucun empêchement à son exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

Le Président de séance et gérant
Monsieur Jean-Nicolas ENGELBACH
« *Bon pour fin de mes fonctions de gérant à compter du 06 mars 2025* »

[redacted]

Bon pour fin de mes fonctions de gérant à compter du 06 mars 2025

Monsieur Abel CHABRIAND
« *Bon pour acceptation des fonctions de gérant à compter du 06 mars 2025* »

[redacted]

Bon pour acceptation des fonctions de gérant à compter du 06 mars 2025